



Avenant au contrat de travail

Par **jenny_old**, le **06/08/2007** à **00:11**

Bonjour, rnje suis actuellement en CDD de 6 mois dans une société depuis mars 2007. rnUn avenant au contrat m'a été proposé pour la même rémunération au mois de juin 2007, je n'ai pas eu de délai de réflexion pour la signature. rnMa collègue de service a présenté sa lettre de démission en juillet 2007. rnIl se trouve que désormais je vais être en charge de toutes les activités de mon département, la charge de travail augmente déjà. rnSachant que je viens d'avoir un diplôme supplémentaire à ma formation et que la société a des difficultés pour recruter de nouveaux collaborateurs (salaires et primes peu attractifs), que la masse de boulot augmente suite au départ d'une collègue est-il possible de demander à ce que mon salaire soit revalorisé ? rnMa deuxième question est la suivante : est-il possible en cas de refus de l'employeur de revaloriser ma rémunération, de pouvoir rompre mon cdd si je trouve un autre cdi qui convienne mieux à mes attentes et à ma rémunération. rnSachant également que d'après la classification de la convention, je suis sous classée par rapport à mes diplômes et à mes années d'expériences (les stages font-ils partie de l'expérience ?) ? rnJe vous remercie par avance pour votre réponse. rnMerci bien.

Par **poupee_russe92**, le **06/08/2007** à **10:53**

Bonjour, rnrsi votre charge de travail augmente et que vous devenez responsable de votre département, vous devez être payé à la mesure de ce nouveau poste. rnVous avez tout à fait le droit de demander une augmentation. rnSi votre employeur vous la refuse, vous pouvez tout à fait quitter votre CDD pour un **CDI**, puisqu'il s'agit justement d'une des causes de rupture du CDD autorisée par le droit du travail. rnCordialement. rnEsther

Par **jenny_old**, le **07/08/2007** à **17:59**

Merci pour votre réponse,
Je ne vais pas devenir responsable mais je vais reprendre l'ensemble des activités de ma collègue qui s'en va en plus de celles que j'ai déjà et la masse de travail va augmenter. En plus les recrutements sont longs et il n'y a pas bcp de candidats si ce n'est des juniors compte tenu de la faible rémunération proposée.
Néanmoins, si la société refuse de revaloriser ma rémunération, pensez-vous que je puisse terminer mon CDD et ne pas continuer en CDI ensuite, sachant que j'ai signé l'avenant, pensez-vous que je puisse ensuite avoir droit aux assedics ?
En fait je crains qu'ils n'énoncent un refus à ma demande dans la mesure où nous venons d'avoir un soucis sur un des produits en vente de la société, du coup j'ai peur que l'on me refuse la revalorisation alors que j'ai déjà une charge de travail.
Suis-je dans mon droit de demander une revalorisation ?
Merci pour vos réponses.